



CPJEPS

« Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne »

FRANCONVILLE (95)



Cette formation est éligible au CPF.

Fiche RNCP : 32369

Présentation du diplôme

Le certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport mention « Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne » est un diplôme professionnel de Niveau 3.

Il est délivré par le Ministère des Sports.

Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

Il est reconnu dans le cadre de la Fonction Publique Territoriale et permet de se présenter au concours d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe.

Son objectif est de former des animateurs d'activités et de vie quotidienne.

Public concerné

Tout candidat à la certification répondant aux prérequis. Salariés, demandeurs d'emploi, contrat d'apprentissage, financement individuel.

Prérequis

- ▶ Être âgé de 16 ans minimum sans condition préalable de diplôme.
- ▶ Être titulaire d'une attestation de formation au secourisme suivante : PSC1 ; AFPS ou PSE1, PSE2 ; AFGSU de niveau 1 ou 2 ; SST (en cours de validité).
- ▶ Pour les candidats de nationalité française de moins de 25 ans, vous devez fournir l'attestation de recensement et le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense.

Durée

- ▶ **598** heures de formation théorique.
- ▶ **959** heures en situation pratique.

Dates de formations

Du **23 septembre 2024** au **23 septembre 2025**.

Lieu

ifac Val d'Oise

3 allée Hector Berlioz

95130 FRANCONVILLE

Dates limites d'inscription

Merci de télécharger, compléter et nous adresser votre dossier d'inscription complet **avant le 5 juillet 2024**.

Les convocations aux épreuves de sélection ne se feront que sous condition de complétude de ce dernier.

Tarif

Frais d'inscription	35 €
Coût de formation parcours complet hors apprentissage	6 000 €
Coût de formation parcours complet apprentissage	Gratuit pour les apprentis ; application du coût contrat défini par France Compétence pour les employeurs
Coût de formation parcours partiels	<ul style="list-style-type: none">▶ UC1 & 2 : 3 960 €▶ UC3 & 4 : 2 840 €▶ UC1 : 2 240 € ; UC2 : 1 910 € ; UC3 : 1 780 € ; UC4 : 1 250 €

Modalités de financement : consulter notre site internet ou nous contacter pour un devis personnalisé.

Dates d'informations collectives

En mars, avril, mai et juin, au 3 allée Hector Berlioz, 95130 Franconville.



Contact

SONGNE Cécile

01 34 44 21 90

cecile.songne@95.ifac.asso.fr



ifac-formation.fr

Formation, animation, conseil - Association à but non lucratif à vocation éducative, sociale et territoriale.



Sélections

L'organisation des sélections est faite conformément au décret n°2022-1426 du 10/11/2022.

1- Un dossier de présentation du parcours professionnel de quatre pages minimums décrivant les activités professionnelles et bénévoles du candidat dans le domaine de l'animation en précisant les compétences mises en œuvre comme animateur et ses motivations à intégrer la formation. Ce dossier doit être fourni avec le dossier d'inscription.

2- Epreuve écrite (2 heures) : rédaction, réflexion et analyse d'une situation.

3 - Epreuve orale (30 minutes) : entretien de motivation. Il s'appuiera sur les motivations du candidat à intégrer cette formation et ses expériences précédentes.

Date des épreuves de sélection (épreuves écrites et orales) : sur convocation.

Objectifs

Le diplôme permet d'acquérir les compétences pour être animateur d'activité et de vie quotidienne, dans des structures associatives ou municipales :

- › participer au projet et à la vie de la structure,
- › animer des temps de vie quotidienne de groupe,
- › concevoir et mettre en œuvre des activités en direction d'un groupe,
- › animer des activités.

Contenu de la formation

La formation théorique se répartie sur 4 Unités Capitalisables (UC). Un positionnement réglementaire de 18h est organisé permettant de construire un parcours individualisé de formation :

UC1 : Participer au projet et à la vie de la structure

- › Se situer dans sa structure et dans son environnement professionnel,
- › Contribuer au sein de l'équipe au fonctionnement de la structure et à l'élaboration du projet d'animation,
- › Communiquer dans et pour sa structure.

UC2 : Animer des temps de vie quotidienne de groupe

- › Accueillir les publics encadrés (enfants, adolescents, familles,...)
- › Aménager des temps, des espaces par la mise en place d'un cadre sécurisant,
- › Encadrer un groupe dans ses temps de vie quotidienne en s'assurant de la sécurité physique et morale des publics.

UC3 : Concevoir des activités en direction d'un groupe

- › Préparer des activités en direction d'un groupe,
- › Concevoir l'organisation des activités,
- › Préparer l'évaluation de ses activités.

UC4 : Animer des activités

- › Conduire des activités dans plusieurs domaines,
- › Encadrer un groupe pendant des temps d'activités en sécurité,
- › Evaluer ses activités.

Méthodes mobilisées

- › Apports théoriques
- › Exercices d'application à partir de cas concrets
- › Travail en groupe
- › Conseil individualisé
- › Mise en situation professionnelle

Alternances / Stage pratique

La formation se déroule en alternance : 2 jours de cours par semaine en moyenne (un calendrier précis sera fourni).

Modalités d'évaluation

La certification se déroule en deux parties :

- › UC1-UC2, explicitant le fonctionnement de la structure et la place du stagiaire dans celle-ci.
- › UC3-UC4, mise en situation de conduite d'une séance d'activité incluse dans une séquence.

Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

Notre centre de formation est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres situations de handicap, veuillez nous contacter afin de vous mettre en relation avec notre référent.

Mail : referent.handicapfpc@dso.ifac.asso.fr

